



Se rendre à la 1^{ère} Chambre à la Cour d'appel de Paris du Palais de Justice de Paris, 4 boulevard du Palais 75001 Paris :

RER B & C : Station Saint Michel-Notre Dame

METRO

- ◆ Ligne 4: Station Cité
- ◆ Lignes 1 - 7 - 11 - 14 : Station Châtelet
- ◆ Ligne 7 : Station Pont Neuf

BUS

- ◆ Lignes 21 - 38 - 85 - 96 : Arrêt Cité Palais de justice
- ◆ Lignes 24 - 27 : Arrêt Pont Neuf/quai des Orfèvres

PS: accès Palais de Justice Inscription indispensable et Pièce d'identité obligatoire.



FNAPTE

COLLOQUE «Évolution de la justice des mineurs, quel rôle, quelle place pour les assesseurs ? » & ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 1^{er} février 2020

**Lieu : Palais de Justice de Paris
1^{ère} Chambre de la Cour d'Appel de Paris
4, boulevard du palais
75001 Paris**



FNAPTE

219, avenue Arthur Notebart
59160 LOMME

Courriel: president@fnapte.fr
tel: 06 87 40 94 16
tresor@fnapte.fr
Télécopie: 09 55 65 91 59

Site: fnapte.fr



FNAPTE

Contact: tresor@fnapte.fr



PROGRAMME du samedi 1^{er} février 2020

Matinée COLLOQUE

9h30 /10h00 : le mot d'accueil du président et l'allocation d'ouverture des travaux par la

Ministre de la Justice

- **Nicole BELLOUBET**, Garde des sceaux, Ministre de la Justice (A confirmer)
- **Jean-Pierre ROQUES** Président de la FNAPTE

10 h/12 h Colloque «Évolution de la justice des mineurs, quel rôle, quelle place pour les assesseurs ? »

Intervenant (e) s :

- **Intervenant à confirmer, la réforme du code pénal de la justice des mineurs**
- **Mme Anne-France GERMAIN**, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse : Le statut de l'assesseur,
- **M. Alain CROUZETTE**, Vice Président de la FNAPTE: Regard sur le Rôle et la mission de l'assesseur(e).

Modulateur : M. Philippe JOND-NECAND Assesseur, Journaliste

12 h-14 h Déjeuner à l'extérieur du Palais de justice.

Le repas est pris en charge par la Fédération pour ses adhérents et les intervenants. Inscription préalable obligatoire.

Après-midi ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

14 h Assemblée Générale ordinaire (*vote réservé aux adhérents à jour de la cotisation 2019¹*)

- Présentation du rapport d'activité et du rapport moral 2018/2019 par le président (vote),
- Présentation du rapport financier et des comptes des exercices 2018 et 2019 par le trésorier (vote),
- Renouvellement des administrateurs (vote).

16 h Réunion du Conseil d'Administration de la FNAPTE

- Election du Président et élection du bureau (vote).

¹ **Article 14 des statuts** : « Les membres de l'assemblée peuvent, en cas d'absence, donner pouvoir de les représenter à un autre membre. Nul ne peut disposer de plus de 4 procurations. Les procurations sont écrites. »

INSCRIPTION INDISPENSABLE ET PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE (accès Palais de Justice) - PARTICIPATION AU DÉJEUNER FACULTATIVE.

Nom :

Prénom:

Adresse:

Fonction:

Participation Déjeuner (Adhérent gratuit) : OUI | NON

Réponse au plus tard le 20 janvier 2020

FNAPTE

219, avenue Arthur Notebart
59160 LOMME
Courriel: tresor@fnapte.fr
Site: fnapte.fr